



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ RELATIF A L'ORGANISATION DE SEJOURS D'ETE 2025 ET 2026 POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS VINCENNOIS - LOT 4 : SEJOUR TOURISME DURABLE (ITINERANCE VELO ET TRAIN) EN FRANCE (HORS HAUTE-SAVOIE) ET/OU EN EUROPE (13/17 ANS), PASSE AVEC L'ASSOCIATION REGARDS**

**DÉCISION N° DM-25-103  
EN DATE DU 15 AVRIL 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°DM-24-403 du 03 décembre 2024 de signer le marché relatif à l'organisation de séjours d'été 2025 et 2026 pour les enfants et les adolescents Vincennois (lot n°4) avec l'ASSOCIATION REGARDS (notifié le 17/12/2024) ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 03 avril 2025 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 a pour objet de modifier la date initiale du séjour prévu du 08 au 21 juillet 2025, par la date du 12 au 25 juillet 2025, afin de faire coïncider les disponibilités des différents hébergements du circuit prévu ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'ASSOCIATION REGARDS, sise, 165 avenue Henri Ginoux - 92120 Montrouge, représentée par Mme Suzanne GUERIF, Présidente, l'acte modificatif n°1 du marché relatif à l'organisation de séjours d'été 2025-2026 pour les enfants et adolescents vincennois - Lot n°4 Séjour tourisme (itinérance vélo et train) en France (hors Haute-Savoie) et/ou en Europe (13/17 ans).

L'acte modificatif n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public. Les autres clauses et conditions initiales du marché restent inchangées.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250415-Imc1H13032H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 15/04/2025  
Date de Publication : 15/04/2025